

Erstein, le 11 octobre 2024

**Direction des Routes, des
Infrastructures et des Mobilités**

Service Routier de Sélestat

Centre d'Entretien et d'Interventions

Dossier suivi par : Christophe SELTZ

Tél. : 03 68 33 81 15

Mél. : christophe.seltz@alsace.eu

Références : cs/mr

DDT du Bas-Rhin
Madame Lysiane BURDET

Objet : Demande d'avis sur PC 067 045 23 R0017 – Réalisation d'un parc photovoltaïque.

**AVIS DU GESTIONNAIRE DE LA VOIE
(Article R 423-53 du Code de l'Urbanisme)**

Suite à votre demande d'avis réceptionnée le 13/09/2024 concernant la demande de Permis de Construire citée en objet sur le territoire de la commune de **BISCHOFFSHEIM (D 207)**, déposée en mairie le 30/11/2023 au nom de GDSOL 79 SARL (représenté par M. SCHALL Geoffrey), j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un **avis favorable sous réserve** de respecter les prescriptions suivantes afin d'assurer la sécurité des usagers de la RD 207 :

- L'accès au site de la centrale photovoltaïque devra se faire par la RD 207 via le carrefour existant aménagé en tourne à gauche. Aucun nouvel accès autre que celui-ci ne sera toléré.
- Toutes les dispositions devront être prises pour éviter l'éblouissement des usagers circulant sur la RD207 qui pourrait se régler le cas échéant par un complément de végétation à réaliser dans les emprises privatives.

Enfin, il est à noter que tout aménagement sur le domaine public sera à la charge du pétitionnaire. En outre, toute intervention sur le domaine public départemental, notamment le raccordement de la centrale au réseau Enedis depuis le poste source d'Obernai, est soumise à une demande de permission de voirie à solliciter auprès du Centre d'Entretien et d'Interventions de Erstein 1 mois avant le démarrage des travaux.

Le Président,
Pour le Président, par délégation
Le chef de service adjoint
du Service Routier de Sélestat



Florent BRANDNER

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel d'Alsace
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante :

Centre d'Entretien et d'Interventions
2 Rue de Schaeffersheim 67150 ERSTEIN